

## Les tarifs

	T	A	R	I	F
Quotient (revenu fiscal référence / nombre de parts)	< 3 964	De 3964 à 7 135	De 7136 à 9 131	De 9 132 à 11 916	> à 11 916
Prix du repas	3.45€	3.95€	4.55€	5.20€	5.70€

## L'APE (association des parents d'élèves)

L'association est constituée de parents bénévoles. Autour du président, un bureau, élu chaque année, gère l'association.

L'APE organise des événements afin de récolter des fonds.

L'argent récolté finance des activités extra scolaires offertes aux enfants.

N'hésitez pas à venir donner un coup de main !

## LES ACTIVITÉS

Selon les projets, les classes peuvent se rendre :

-à la piscine (10 séances).

-au musée .

-à la Maison du Peuple (concerts spécifiques– spectacles).

-au cinéma.

-aux rencontres sportives inter-écoles, en sortie neige.

-en classe découverte

## LES PROJETS

L'école travaille sur l'environnement, en sensibilisant les enfants au tri des déchets, aux économies d'énergie. L'école possède un jardin et un poulailler.

La mairie finance la végétalisation de la cour.

L'anglais est enseigné à partir du CP.

Les enfants vont à la bibliothèque du village.

Les parents sont régulièrement invités à partager des moments de convivialité préparés par les enfants (Goûter automne/Noël/crêpes...).

## L'OCCE

C'est un compte coopératif géré par l'école, il permet de financer l'organisation des divers goûters, l'achat de matériel (jardin, poulailler, jeux de cours). L'argent est récolté au moyen des cotisations des familles, de la

# ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES CASCADES ANNEE 2026-2027

Directrice : Mme DESHAYES

Tél.: 05 65 60 19 97

mail : ce.0120353u@ac-toulouse.fr



Mairie de Creissels :

05.65.60.16.52

accueil@creissels.fr

## L'EQUIPE EDUCATIVE

Les enfants sont accueillis par 4 enseignants, et 2 assistantes maternelles dans des classes à 2 niveaux. L'école est ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi, les horaires scolaires sont 9h-12h 13h45-16h45.

En cas de besoin, plusieurs dispositifs de soutien sont mis en place pour aider les enfants à progresser.

## LA MATERNELLE (pour une entrée à l'école sans stress!)

Les enfants sont accueillis à l'école uniquement à la rentrée scolaire de septembre et à condition qu'ils aient 3 ans. Exceptionnellement, les enfants de 2 ans, peuvent être inscrits, en fonction des places.

Afin que tout se passe au mieux, il est conseillé de s'assurer que l'enfant soit « prêt » à venir.

### Des indicateurs:

Mon enfant est complètement propre.

Il sait :

- aller aux toilettes (avec aide pour les vêtements).
- exprimer clairement par le langage un besoin (soif, propreté, douleur).
- monter et descendre des marches seul de manière assurée.
- se séparer de plus en plus des parents.

Il commence à savoir mettre et enlever son manteau seul.

Une sieste est proposée aux enfants de petite section (et moyenne section en début d'année, si besoin).

## LES LOCAUX

L'école compte 5 classes et une salle de motricité, une salle de repos en maternelle. Pour les activités sportives, les enfants se rendent à la salle des fêtes et à la salle des tapis. Ils se rendent également à la bibliothèque du village. L'école est équipée de 8 ordinateurs portables, de 6 tablettes, de 4 TBI (tableaux blancs interactifs).

## L'INSCRIPTION

La fiche d'inscription est à retirer à la mairie ou à télécharger sur son site internet. Ils ramènent le dossier complet à la mairie qui le transmettra à l'école. Puis les parents contactent la directrice de l'école pour fixer un rdv.

### Pièces obligatoires à fournir avec la fiche de renseignements de l'école des cascades pour valider l'inscription :

- Les copies du livret de famille ou un acte de naissance, les photocopies des feuilles vaccinations du carnet de santé de l'enfant.

### Pièces à fournir à la mairie avant la rentrée scolaire via le portail famille :

- Dans le cas où l'enfant est appelé à manger à la cantine en cours d'année scolaire : fournir le dernier avis d'imposition (sinon ce sera le tarif le plus élevé qui sera appliqué)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident couvrant les activités scolaires. A transmettre également à l'école.

- Le PAI en cas d'allergie alimentaire.
- En cas de changement d'école, le certificat de radiation de l'établissement précédent.
- Un jugement de garde en cas de divorce/séparation ou tout document signé des 2 parties. En cas de garde alternée l'inscription à la cantine ne pourra être faite qu'après envoi à la mairie du planning de garde alternée.

*Nb: Lors de son inscription votre enfant est inscrit dans une base de données nationale déclarée à la CNIL, nommée Onde.*

## LES SERVICES MUNICIPAUX

### Les garderies

Un service de garderie est assuré par Christelle Millau et Anne Brioude. La garderie est ouverte à partir de 07h30, de 12h00 à 12h15 et jusqu'à 18h15. Elle se déroule dans les locaux de l'école.

Cette garderie, financée par la mairie, est gratuite. Une pré-inscription papier est nécessaire au plus tard la veille pour le lendemain auprès de Christelle Millau ou Anne Brioude.

### Le service de restauration 12h00-13h35

L'inscription se fait uniquement sur le portail famille du site internet de la mairie. Les repas sont à commander au plus tard le mardi 12h pour la semaine suivante. Les inscriptions peuvent être faites d'une semaine sur l'autre, pour le mois, pour une période ou pour toute l'année scolaire.

La facture est envoyée toutes les 4 semaines environ. Le paiement